



**Ville de Mèze**

**N° 639**

## **ARRÊTE MUNICIPAL**

### **TRAVAUX RD 613 ROND-POINT AVENUE DE MONTPELLIER CHAUSSEE RETRECIE**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,  
**VU**, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

**VU**, la demande sollicitée par l'entreprise « ENSIO », sise 94 route de Lattes 34430 St Jean de Vedas,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant le terrassement et le raccordement électrique pour l'installation d'un panneau lumineux pour les parkings, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux et d'éviter tout risque d'accident.

### **ARRÊTE :**

**Article 1** : La chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit à hauteur du rond-point situé RD 613 avenue de Montpellier, du lundi 18 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024, de 07h00 à 19h00.

**Article 2** : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise « ENSIO », sise 94 route de Lattes 34430 St Jean de Vedas, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché 72h heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

**Article 5** : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 8 décembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA

